

## les ambulanciers sous tension ont proposé un « vis ma vie » aux élus



Les ambulanciers sont sous pression. A tel point qu'ils ont décidé d'ouvrir leurs portes aux élus. Ce lundi 8 avril 2024, le député du 3 e La circonscription des Yvelines a répondu à leur invitation. En tant qu'observateur.

Chaque jour a ses propres missions. Ils s'organisent derrière des écrans. Avant le départ des ambulanciers, c'est Julien, qui s'occupe de la régulation au sein du site de secours de Jussieu Versailles. Il reçoit les appels, gère les rendez-vous et l'interface en ligne. « Il existe un système de géolocalisation pour suivre l'avancée des missions avec un capteur sur le véhicule et un sur le téléphone portable de l'ambulancier. En rouge sur l'écran, cela signifie que l'ambulance est arrêtée pour se faire soigner, et en vert qu'elle roule », explique Julien, à la régulation.

### 80 à 90 patients transportés par jour

La régulation doit être rapide puisqu'en moyenne 80 à 90 patients sont transportés par jour par les ambulanciers Jussieu secours Versailles.

« Nous avons 30 % d'urgences sur le site de Jussieu secours Versailles. Nos principaux itinéraires concernent des conditions de longue durée. » Mohamed Kermine, directeur sectoriel des Yvelines

Béatrice Piron, députée de la 3e circonscription des Yvelines, a découvert le quotidien des ambulanciers du Jussieu Secours Versailles (Yvelines) lors de l'opération « Vis ma vie », menée par la CNSA. ©Manon VARALDO

### Un métier qui manque de bras

L'élu a répondu à l'invitation de la Chambre nationale des services ambulanciers (CNSA), première organisation professionnelle à lancer cette opération de transparence. « J'ai beaucoup apprécié la sortie que j'ai pu faire avec les ambulanciers, très professionnels, lors de deux transports sanitaires prévus », assure la députée Béatrice Piron. L'occasion de voir leur quotidien et les difficultés rencontrées par ce métier qui manque de main d'oeuvre. **15 000 postes** sont vacants dans leur succursale.

Ce même lundi, un accord-cadre national initié par la CNSA avec l'ensemble des acteurs du transport a également été signé avec France Travail pour recruter. « Une quinzaine d'ambulanciers sont nécessaires pour le site de secours de Jussieu à Versailles », indique Mohamed Kermin. « Keolis santé compte 150 ambulanciers, et il nous manque 150 personnes », ajoute Roland de Barbentane, président de Keolis santé et membre du conseil stratégique du CNSA.

## Renforcer l'attractivité du métier

Pour recruter plus facilement, la profession demande à l'État d'ouvrir la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Il donnera accès au diplôme d'État d'ambulancier. Avec ce sésame, les auxiliaires pourront accéder à un autre statut et bénéficier d'un salaire supérieur au Smic.

L'autre évolution souhaitée concerne le **permis de conduire**.

« Pour conduire une ambulance, il faut 3 ans de permis. Un apprenti de 18 ans recruté doit donc avoir 21 ans pour prendre le volant. L'âge légal pour la formation C1 devrait être abaissé directement à 18 ans. Autrement dit : supprimer la période probatoire de 3 ans. Ce qui bénéficierait aux 150 apprentis que nous formons chaque année. » Roland de Barbentane

## 20 propositions formulées par la CNVA

Ces propositions font partie de la vingtaine formulée par la CNSA. Elle rappelle que la profession regroupe 5 200 entreprises et **61 000 ambulanciers**, des femmes et des hommes engagés, présents sur le territoire national 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (métropole et outre-mer). Il gère 6,3 millions de patients transportés et 60 millions de déplacements prescrits.

Cela représente 5,7 milliards de dépenses pour le transport des malades, comme l'a récemment déclaré Bruno Le Maire, qui veut faire des économies. « Mais ce chiffre inclut également les taxis agréés. Il est nécessaire d'appliquer le **numéro clausus** pour les taxis agréés », argumente Roland de Barbentane.

Pour économiser de l'argent, il estime qu'il faut aussi « lutter contre **fraude** avec une traçabilité numérique, c'est-à-dire un suivi numérique du temps de travail sur les véhicules médicaux légers, les ambulances et les taxis agréés ; avec l'automatisation de la facturation », poursuit-il. Autre idée : « Il est possible de mettre deux patients dans les ambulances sortant des urgences. Cela les débouchera. »

« Nous souhaitons également que les gestes autorisés dans le cadre de l'urgence soient autorisés à domicile. Il faut s'appuyer sur un métier déjà sur le terrain, plutôt que d'envoyer le Smur. Les paramédicaux pourraient également acquérir le statut

d'assistant en téléconsultation. Mais cela doit être codifié dans la loi. »Roland de Barbentane

Sans être entendu, le président de Keolis Santé craint un retrait de la profession. Profession qui sera sûrement mobilisée lors des Jeux Olympiques. « De plus, nous n'avons aucune visibilité sur l'événement malgré notre participation aux réunions en préfecture... » déplore Mohamed Kermine.